

26 janvier 2007

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LAFARGE

(Eurolist)

Par courrier du 24 janvier 2007, complété par un courrier du 25 janvier, la société Groupe Bruxelles Lambert - GBL (1) (24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles - Belgique), a déclaré avoir franchi :

- en baisse, le 18 janvier 2007 (2), par suite d'une modification du nombre de droits de vote de la société LAFARGE, le seuil de 15% des droits de vote de la société LAFARGE et détenir alors 28 181 890 actions LAFARGE représentant autant de droits de vote, soit 15,96% du capital et 14,87% des droits de vote de cette société (3) ;
- en hausse, le 23 janvier 2007, par suite d'acquisitions d'actions sur le marché, le seuil de 15% des droits de vote de la société LAFARGE et détenir 28 436 890 actions LAFARGE représentant autant de droits de vote, soit 16,10% du capital et 15,001% des droits de vote de cette société (3).

-
- (1) Groupe Bruxelles Lambert est contrôlée conjointement et indirectement, via notamment la société Pargesa Holding S.A., par la famille Desmarais et la société Frère-Bourgeois S.A.
 - (2) Date de connaissance de la modification du nombre des droits de vote de la société LAFARGE.
 - (3) Sur la base d'un capital composé de 176 625 142 actions représentant 189 568 889 droits de vote.